

SNTRS informations

bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - tél : 585-44-44

NUMERO : supplément au N° 3

28 janvier 1980

SPECIAL INSERM un SNTRS plus puissant pour gagner la bataille du statut ITA

L'année qui vient de s'écouler a été fertile en événements à l'INSERM.

Le gouvernement, ainsi que le directeur général de l'INSERM, croyaient faire passer "à la hussarde" des "directives" amorçant des atteintes graves de conséquences, aussi bien sur la recherche que sur notre vie professionnelle.

Cette opération test a provoqué une levée de boucliers, aussi bien de la communauté scientifique que des personnels ; elle s'est soldée par un échec.

Le pouvoir a du momentanément reculer.

Le point sur l'action....p 3

Où en est le statut ITA?.p 4

La vie des sections...p 5-6

flash sur les commissions
paritaires.....p 7

Edité par nos soins,
57, avenue d'Italie,
75013 PARIS - Directeur de
la publication : A. MONTINTIN
CP n° 50 099



Après plusieurs mois de blocage, les CSS ont été convoquées, mais la N°7, qui devait se tenir en premier, a été repoussée pour attendre la sortie des décrets, modifiant le statut des chercheurs dont nous connaissons maintenant le contenu.

Malgré quelques reculs (pas de référence écrite aux axes prioritaires pour la promotion des chercheurs, suppression de la commission d'audition, non-application à l'INSERM des laboratoires de formation), quoi qu'il en soit, ces décrets demeurent inacceptables.

Le SNTRS-CGT sera de ceux qui luttent pour le retrait des mesures néfastes, il a des propositions pour la démocratisation de ces instances (notamment élargissement de la représentation des ITA).

Quelle que soit l'issue de cette lutte, à l'heure où le gouvernement tente de liquider la représentation, des techniciens et administratifs des instances scientifiques (voir le Comité National du CNRS)

ce n'est pas le SNTRS qui fera au pouvoir le cadeau de retirer ses élus.

Pour nous, notre place est partout où l'on peut informer et faire entendre la voix du personnel. Le travail de l'élu devant être relayé par le syndicat pour l'information et la mobilisation du personnel. C'est une position beaucoup plus combative, mais moins facile à suivre et à expliquer, que de pratiquer la politique de la chaise vide.

1979 a donc vu une mobilisation importante du personnel aussi bien pour l'ampleur de la participation, que par son niveau (rien à voir avec les rêveries utopiques de 1968 que nous avons connues à l'INSERM, mais une solide détermination à manifester son opposition.

Pour nous, syndiqués SNTRS, c'est le fait majeur de l'année à l'INSERM, car il nous fait sentir avec plus d'accuité nos insuffisances et nos possibilités.

NOS INSUFFISANCES ? L'éparpillement du personnel fait que beaucoup d'ITA restent encore à l'écart de cette bataille : beaucoup d'entre eux pensent encore que ces fameuses mesures ne concernent que les chercheurs, que les techniciens continueront à techniquer, quelque soit le mode de fonctionnement de l'INSERM.

Notre insuffisance à donner l'information rapidement pour avoir l'efficacité voulue, l'actualité s'accélégrant.

D'autre part, l'envoi individuel des informations (qui serait le plus efficace étant donné l'éparpillement des personnels) représente un coût disproportionné par rapport aux modes financiers de notre syndicat.

Pourtant la situation est grave, les mutations et les licenciements peuvent toucher n'importe qui.

Beaucoup trop de travailleurs encore restent non syndiqués !

LES POSSIBILITES ? Les diverses manifestations et AG qui se sont déroulées en 1979 ont vu un grand nombre de participants qui ne sont pas habituellement sensibles à l'influence syndicale, ou qui s'en étaient éloignés.

Beaucoup de nos collègues se posent des questions. Nous pensons que la période est favorable pour leur dire que, face aux attaques tous azimuts, le seul moyen de lutter avec plus d'efficacité, c'est de se syndiquer, qu'ils ont besoin d'une information rapide, d'une coordination, donc d'une organisation.

D'avantage de syndiqués, c'est la condition pour que le SNTRS-CGT devienne un outil encore plus efficace dont les ITA de l'INSERM ont besoin.

réunion de la COMMISSION
de DEROGATION INSERM
le 5 février 1980

LE POINT SUR L'ACTION

3

LUNDI 14 A l'appel de l'intersyndicale, les personnels sont venus manifester au siège de l'INSERM à l'annonce du report de la CSS N°7. Sous la pression d'environ 300 personnes, une délégation a été reçue par le DG qui a refusé avec mépris de répondre aux questions concernant les ITA.

Pendant ce temps, une autre délégation se rendait au ministère de la santé où elle a été reçue par le chef de bureau du cabinet du ministre : celui-ci ne savait pas où en était la sortie du décret, mais parlait déjà du statut des ITA. Cette même délégation s'est rendue ensuite au Secrétariat d'Etat à la Recherche où elle a obtenu un rendez-vous pour le mercredi 16 à 11 heures.

MARDI 15 La manifestation au siège de l'INSERM du mardi 15 janvier a réuni plus de 300 personnes et exigé des réponses aux problèmes des ITA, auxquels le DG avait refusé de répondre au cours de l'entrevue la veille, prétextant que cela n'était pas à l'ordre du jour. Ces questions avaient le tort d'être trop précises, à savoir :

- 1) *tiendrez-vous une réunion plénière des C.A.P. ?*
- 2) *nous vous demandons de réserver les postes créés au budget pour la promotion, le reclassement et l'embauche des hors-statut,*
- 3) *quand nous recevrez-vous pour discuter des problèmes d'ITA ?*

Devant le refus du DG de recevoir une délégation syndicale, les manifestants se sont rendus à l'étage directorial pour exiger au moins une date de rendez-vous. Mr Laudat, devant la détermination du personnel, a pris la lourde responsabilité d'appeler les forces de police, pour faire évacuer "manu-militari" les manifestants.

MERCREDI 16 L'entrevue obtenue le 14 a eu lieu à la DGRST où on a tenté d'apaiser les chercheurs et où on a commencé à entendre parler du statut des ITA avec 3 indications :

- 1) le statut des ITA n'est pas assez souple,
- 2) il n'est pas envisagé de négociations par organismes mais des négociations globales sur un statut des contractuels de recherche de la fonction publique. "L'uniformisation pour un statut homogène d'un établissement à l'autre".
- 3) il est envisagé le décloisonnement du passage ITA/chercheurs. (en fait, chercheur/ITA pour pallier aux licenciements prévus de chercheurs ?).

Dans le même temps, se tenait à l'INSERM le premier jour de la session des CAP des ITA, le DAF a lu une déclaration du directeur général qui disait qu'à ce jour (!) il n'y avait pas de projets émanant des ministères de tutelle concernant le statut des ITA !!!

Il a déclaré en outre, et c'est un recul important de la direction,

qu'il s'engageait de mettre tous les postes frais du budget 1980 pour la promotion à l'ancienneté, au diplôme et à la dérogation.

◊◊◊ Où en est le statut ITA ?

Lors de l'entrevue accordée à la CGT le 8 janvier, le secrétaire d'Etat à la recherche a accepté qu'une discussion ait lieu à la mi-février sur l'emploi scientifique des ITA des grands organismes, avec les organisations syndicales. Après les manifestations relatées ci-dessus, le directeur général a reçu les organisations syndicales le 23 janvier (preuve que l'action paye). Il propose une commission de travail, qui serait chargée d'établir une série de propositions sur ce que devrait comporter un statut d'ITA.

Selon l'intersyndicale, voici les grands axes sur lesquels cette commission devrait se prononcer.

1°/ Spécificité INSERM

Etude d'un processus de reclassement (puisque l'INSERM détient le record de déclassement) rendu indispensable dans le cas d'une négociation globale d'un statut de contractuels léserait gravement les ITA de l'INSERM.

2°/ Statut

- Amplitude de carrière suffisante (devrait être du double)
- Refonte des catégories (diminution du nombre de catégories)
- Recrutement par niveau de formation et de qualification, et non sur poste de travail
- Pas de mobilité forcée
- Développement de la formation professionnelle

La réunion s'est terminée sans qu'une date soit fixée pour la tenue de cette commission.

A l'assemblée générale du 24 janvier au siège de l'INSERM qui a réuni 150 à 180 ITA et chercheurs, encore une fois, la direction a refusé de recevoir une délégation demandant qu'une date soit fixée.

Dès l'après-midi, le D.G., lors de la réunion plénière des C.A.P., a déclaré qu'il ne cédait pas à la pression du personnel, il a néanmoins fixé la date de la 1ère réunion de la commission de travail statut au mercredi 30 janvier.

Composition de cette commission :

2 SNTRS		les 2 élus au conseil d'administration donc 1 SNTRS et 1 SNCS
2 SGÉN		
2 SNCS		1 secrétaire général
		2 directeurs d'unité - 1 de Paris, 1 de province

C'est un premier recul mais le problème crucial reste entier : faire en sorte qu'il soit tenu compte de ces propositions.

- Entamer une campagne de pétition sans précédent, sur tous les points du statut qui préoccupent le personnel (voir ci-dessus)
- Participer massivement à toutes les actions qui ne vont pas manquer de se développer dans la période en cours.

la vie des sections INSERM

➡ L'ACTION À LYON

Une assemblée générale INSERM s'est tenue lundi 21 janyvier, réunissant plus de la moitié du personnel.

Cette A.G. a pris les décisions suivantes :

- * occupation des bureaux du secrétariat général de Lyon (voté à 90 % des voix)
- * une motion demandant à la CSS 4 de ne pas siéger tant que le ministère de la Santé n'aura pas donné de réponse sur la demande de négociations sur les nouveaux statuts
- * une motion condamnant les bureaux syndicaux à propos de leur manque d'unité d'action notamment pendant les manifestations au siège de l'INSERM (envoyée au SGEN et au SNCS)

40 personnes en roulement occupaient les locaux mardi matin. Expulsion en fin de matinée par la police à la suite d'un coup de fil du secrétaire général (Mr LE GOFF) à Mr LAUDAT. L'après-midi une assemblée générale a adopté les textes suivants :

- * lettre de protestation à Mr Laudat
- * lettre aux présidents des CSS
- * lettre des directeurs d'unités à Mr Laudat s'élevant contre la sortie des statuts
- * lettre au ministère de la Santé et à la DGRST

➡ À MARSEILLE :

D'importantes manifestations ont également eu lieu à Marseille, au secrétariat général. Le DG de l'INSERM a même profité d'un incident tout à fait involontaire pour tenter de dramatiser la situation en voulant faire entamer des poursuites.

De nombreuses pétitions qui condamnent vigoureusement les décrets, engagent l'ensemble des commissions à ne pas siéger, dans l'attente de négociation, mandatent les élus à rester vigilants, à être prêts à démissionner de leurs fonctions s'il en apparaît la nécessité, et exigent l'ouverture de négociations.

Nous nous réjouissons que des sections de Province soient dans l'action et indiquent par là qu'elles ont saisi l'importance de l'enjeu que revêtent les modifications statutaires que le gouvernement veut nous imposer. Nous souhaitons que ces exemples soient suivis très rapidement par d'autres sections.

Toutefois nous rappelons notre position quant à la tenue des C.S.S. qui est plus nuancée que celle prise par la section de LYON (voir éditorial).

**AS-TU PENSE
A REGLER TA
COTISATION
?**



FLASH sur les

► ► ► COMMISSIONS PARITAIRES

La Commission Paritaire s'est déroulée du mardi 15 au jeudi 24 janvier 1980.

Elle s'est, dans l'ensemble, mieux tenue que dans le passé, cependant, dans un certain nombre de catégories, nous avons rencontré de nouvelles difficultés.

Il a d'abord fallu se battre pour obtenir une réunion plénière qui n'était pas prévue au calendrier, d'autre part, alors que nous avons eu une "négociation" avec le DAF en décembre dernier sur le déroulement de la session, Mr FAHY, une fois de plus, est revenu sur ses engagements et a appliqué une autre procédure que celle qu'il avait acceptée.

En particulier, il a refusé que soit précédé à un vote sur toute autre proposition que celle de l'administration, même lorsque celle-ci n'avait pas la majorité.

Nous ne pouvons accepter que les membres de la CAP soient réduits au rôle de figurants.

Et que se passe-t-il alors lorsque la liste de l'administration est minoritaire ; la CAP est-elle censée n'avoir établi aucune liste d'aptitude ?

Nous avons été obligés de porter le problème devant Mr LAUDAT qui a accepté que le procès verbal comporte les différentes propositions. Nous allons donc à nouveau lui écrire pour obtenir que cela soit fait pour la catégorie 1D 2ème groupe, où la liste des représentants du personnel ne figurait même pas au PV.

Comme tous les ans, il est apparu que les critères retenus par l'administration ne sont pas les mêmes entre les différentes catégories, au sein même d'une catégorie, et même d'une année sur l'autre.

Enfin, la parité entre représentants du personnel et de l'administration n'a pas été respectée dans une catégorie (encore les D) et là encore, nous avons dû faire appel à Mr LAUDAT pour faire respecter la procédure régulière.

Il faut aussi noter l'attitude du DAF qui, dans certaines catégories, a cherché à aboutir à un accord, y compris en faisant des concessions, mais a eu par contre dans d'autres cas une attitude autoritaire et négative, refusant toute logique et toute discussion et donnant même des arguments en contradiction manifeste avec le statut.

En revanche, l'administration a accepté pour la première fois de reclasser les diplômes en fonction de leur date d'obtention et non de leur déclaration à l'INSERM, cela ne règle pas bien sûr toutes les injustices créées par le problème du déclassement ; mais la disparition de la "punition" nous paraît un acquis positif.

D'autre part, l'administration s'est engagée à ce que tous les échelons accélérés soient donnés (rappelons une fois de plus la fragilité du critère de l'écart à la moyenne du labo) et tous les agents classés sur les listes nommés en fonction des possibilités budgétaires.

Nous avons rappelé à Mr LAUDAT que depuis mars 1979, il avait écrit à notre syndicat qu'il recevrait le SNTRS-CGT dans le but de voir comment régler ces difficultés rencontrées déjà en 1978.

● *Il a promis qu'il mettrait en place un groupe de travail sur le sujet, avec bien sûr, la participation des syndicats et élus des CAP.*

